

# Les Ceméa : un mouvement d'éducation pour tous,

**U**n réseau national de professionnels sur l'ensemble du territoire agit au nom des Ceméa dans le cadre du service public d'éducation pour la mise en œuvre de pratiques éducatives nouvelles qui contribuent à la réussite de tous les élèves. Dans chaque Association territoriale, un responsable régional des actions « dans et autour de l'école » coordonne, impulse, anime des travaux de recherches, des expériences de terrain, des actions de formation destinées à un public extérieur dans le cadre des plans de formation en lien avec les IUFM mais aussi internes aux Ceméa. Ces responsables régionaux se

réunissent, dans le cadre de travaux nationaux, quatre fois par an pendant trois jours pour se former, échanger, confronter des analyses, mutualiser des pratiques... Il y a un travail permanent en réseau, un lien étroit, réciproque et interactif entre le niveau national et le niveau local. Toutes les Associations territoriales des Ceméa se sont dotées d'une organisation, d'un fonctionnement qui leur permettent d'inscrire leur action liée à l'école dans un engagement qualité.

## Agir et innover

### ■ Les ateliers relais, l'engagement des Ceméa

Les Ceméa avec deux autres associations d'Éducation populaire – la Ligue de l'Enseignement et les Francas – ont signé, le 2 octobre 2002, avec le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation nationale une convention cadre de partenariat à la mise en œuvre des ateliers relais.

#### Une convention cadre

« [...] Le droit à l'éducation et à la formation de tous les jeunes quels que soient leurs parcours, constitue une priorité nationale prévue par les dispositions de l'article L. 111-1 du code de l'éducation [...].

La politique de lutte contre l'échec scolaire et la marginalisation sociale s'inscrit dans une démarche qui vise à rendre effectif le droit de chaque jeune à la scolarisation jusqu'à 16 ans et à l'obtention d'une qualification avant de quitter le système éducatif. Elle constitue une orientation fondamentale des actions conjointes menées par les services de l'État (ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ; ministère de la Justice ; ministère de la Ville), les collectivités territoriales et le secteur associatif en direction de publics en risque de marginalisation scolaire ou de déscolarisation et en direction de leur famille [...].

Ces ateliers relais constituent une modalité temporaire de scolarisation obligatoire et doivent s'inscrire dans le projet d'établissement du collège auxquels ils sont rattachés. Les dispositifs relais comprennent les deux structures ci-dessus mentionnées [...].

Les ateliers relais sont placés sous l'autorité du chef d'établissement et des autorités académiques. Ils relèvent du groupe départemental de pilotage institué par la circulaire n° 98-120 du 12 juin 1998. La composition de ce groupe peut être adaptée pour tenir compte des objectifs de la présente convention [...].

La politique des ateliers relais est conduite par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et l'ensemble de ses services déconcentrés. Elle associe au niveau qui convient les fédérations et associations signataires de la présente convention.

Leur accueil dans un atelier relais représente une solution possible pour réussir leur projet et ne constitue en aucun cas une sanction [...].

#### Les objectifs du dispositif

Les associations concourent à la réalisation des actions destinées à réinsérer durablement les élèves concernés dans un cursus de formation.

Les projets d'intervention des associations, notamment pendant le temps scolaire doivent :

- s'inscrire dans les domaines relevant de leurs compétences ;
- répondre à des besoins identifiés par le groupe départemental de pilotage ;
- tenir compte des différents personnels intervenant dans le cadre de l'atelier relais, enseignants, éducateurs, professionnels de l'animation, aides-éducateurs, psychologues ;
- être élaborés avec les équipes pédagogiques et éducatives.

Ces conditions étant réunies, les associations, en référence au cahier des charges national, mettront en œuvre :

- des actions d'accompagnement et de soutien adaptées à la situation et au

projet individuel des élèves :

- des actions auprès de l'ensemble des élèves dans différents champs : accès à la culture, environnement, sciences et technologies, agriculture, développement local, sport et loisirs, engagement associatif [...].

À ce titre, les activités destinées à encourager la lecture, à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques doivent être mobilisées et amplifiées.

Ces actions contribuent à assurer les conditions favorables au retour de l'élève en collège, en lycée professionnel, en apprentissage ou dans un parcours de formation [...] ».

#### Le projet des Ceméa

Les Ceméa s'investissent dans ce dispositif en tant que mouvement d'Éducation nouvelle, association complémentaire de l'enseignement public. Ils sont porteurs de valeurs et agissent conformément à celles-ci tant dans la relation aux jeunes que dans la conduite des activités proposées. Ils conçoivent leurs interventions avec les autres acteurs dans le cadre d'un projet pédagogique partagé.

Ils souhaitent :

- Un projet élaboré par une équipe élargie (dont les associations partenaires) en réelle concertation avec les équipes enseignantes et éducatives des collèges concernés et très en amont du démarrage effectif de l'atelier relais.
- Un projet communiqué, dès le démarrage, aux partenaires locaux et permettant de les impliquer.
- Un projet communiqué systématiquement à tous les intervenants de l'atelier relais.
- S'assurer que le dispositif prenne en compte le jeune dans sa globalité et que l'objectif soit bien de l'aider à trouver une voie de réussite (ne pas se contenter d'enlever les éléments perturbateurs des classes).
- Un projet qui considère les parents comme des partenaires éducatifs et intègre la nécessité d'un travail avec eux.
- Un projet qui intègre la prise en compte individualisée des parcours d'élèves.
- Un projet qui s'articule, le cas échéant avec le projet éducatif de la municipalité où est implanté l'atelier relais.

#### Les lieux d'intervention

Les Ceméa interviennent actuellement dans plusieurs sites : Académie d'Aix - Marseille : Marseille et Bolène dans le **Vaucluse** ; Académie d'Amiens : Nogent-sur-Oise dans l'**Oise** ; Académie de Caen : Argentan dans l'**Orne** ; Académie de Lille : Lille, Calais, Roubaix ; Académie de Toulouse : Coulommiers. S'ajoutent à ces actions déjà engagées, des projets qui démarrent tout au long de l'année 2003, dans les académies d'**Orléans-Tours**, d'**Amiens**, de **Caen**, de **Créteil**, de **Paris**, de **Reims**, de **Rouen**, dans lesquels les Ceméa se trouveront impliqués.



## L'école maternelle, une priorité

2002 a vu la naissance d'un groupe national qui traite de l'école maternelle. Deux axes prioritaires ont été définis : la lecture en réseau d'albums et la relation école/famille. Ce groupe s'est constitué et a démarré ses travaux en septembre 2002. Il a initié un long temps de travail lors du regroupement national « politiques éducatives ». Un enjeu pour les Ceméa : à l'heure où la scolarisation des 3/5 ans pourrait être mise en cause, les Ceméa se proposent de produire des documents pédagogiques sur l'importance des apprentissages pratiqués à ces âges et en quoi ils peuvent être déterminants pour l'avenir scolaire et social de l'enfant. Les Ceméa s'appuieront sur leurs réflexions et travaux antérieurs concernant les 2/4 ans, notamment sur l'importance des activités scolaires qui leur sont proposées et l'acquisition des savoirs.

## avec l'école

### Un exemple d'intervention des Ceméa, le projet ateliers-relais de Roubaix

#### Objectifs généraux

Réconcilier le jeune avec la société et l'école, le re-scolariser et le re-socialiser.

#### Durée

4 semaines renouvelables au maximum 3 fois.

#### Public concerné

10 élèves des collèges du secteur de **Roubaix** Est, âgés de 14 à 16 ans (classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>) « élèves qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution », absentéisme, désintérêt par rapport au travail scolaire, attitude de rejet, d'autodépréciation.

#### Synergie

Partenariat étroit avec les différents partenaires (le personnel attaché aux établissements scolaires, les responsables des centres sociaux, les coordinateurs, formateurs, animateurs et intervenants des Ceméa). Il s'agit dans le cadre de ce partenariat de mettre en place des processus de coopération, d'échanges, de connaissances réciproques, partenariat fondé sur des valeurs communes.

#### Partenaires

Les collèges concernés (A. Samain...),  
Les centres sociaux (l'Hommelet, Écho, Cul de Four),  
Les Ceméa,  
Le gîte de France de Agny,  
Les associations culturelles locales.

#### Les objectifs poursuivis

- Contribuer à l'épanouissement du collégien et à sa re-socialisation, re-scolarisation, par des actions complémentaires de l'école.

- Soutenir la promotion de loisirs de qualité et d'actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.  
- Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes professionnels qui accompagnent le collégien dans ses projets.

Les objectifs visés supposent de travailler comme prévu dans le cahier des charges sur :

- le développement personnel (se donner et donner une image positive de soi, être utile, être apprécié, réussir des tâches, gérer son temps, s'organiser...),
- la socialisation (être solidaire, négocier, participer à un projet collectif),
- la re-scolarisation,
- la relation à l'autre,
- l'acceptation de s'inscrire dans un projet.

Les Ceméa peuvent poursuivre ces objectifs par des démarches éducatives et pédagogiques en prenant appui sur l'acquisition des règles de vie en collectivité, des activités d'expression artistique et des activités de communication.

Ceci suppose de définir, pour chaque élève accueilli, la démarche suivante : repérer les élèves, les identifier, les associer ; établir un bilan individuel de compétences ; cerner les demandes et les besoins et les mettre en perspective ; élaborer un projet d'action éducative ; prévoir les évaluations et garantir un suivi.



ATELIERS RELAIS

# Dans le projet pédagogique, l'importance d'une équipe éducative forte

Les publics accueillis par les ateliers relais de **Nogent-sur-Oise** et de **Montataire** sont des élèves de collège, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Celui-ci peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, une forte agressivité vis-à-vis des autres élèves ou des adultes de la communauté scolaire, un absentéisme chronique, voire une déscolarisation. Les élèves sont issus des collèges suivants : Anatole France à **Montataire**, Édouard Herriot et Berthelot à **Nogent-sur-Oise**.

Les ateliers accueillent jusqu'à 10 élèves par session.

Les Ceméa mettent au centre de leur projet, le travail en équipe. À **Nogent** et **Montataire** (Oise), la composition de l'équipe éducative est porteuse de sens. En voici le descriptif avec les fonctions de chacun de ses membres.

- La principale du collège Édouard Herriot à **Nogent-sur-Oise** est la responsable administrative et éducative du dispositif, pour les trois collèges cités ci-dessus. Elle coordonne donc l'action des ateliers auprès des différents établissements, de l'inspection académique, du comité de pilotage départemental.
- Une enseignante du 1<sup>er</sup> degré a la responsabilité de la coordination éducative de l'atelier relais. À ce titre, elle est garante des enseignements mis en oeuvre et des supports utilisés auprès des élèves. En ce sens elle coordonne les actions des différents adultes qui interviennent auprès des élèves afin qu'elles soient en cohérence avec les objectifs du dispositif et en cohérence les unes avec les autres. Elle organise le lien avec le collège d'origine et avec la famille de l'élève. Elle est donc garante du bon fonctionnement de l'atelier relais. Elle veille à ce que toutes les responsabilités soient effectivement assumées.
- Un professeur d'EPS et un professeur de sciences physiques. Ils viennent en soutien en ce qui concerne les enseignements prodigués dans le cadre de l'atelier. Ils ont pour projet ensemble de mettre en oeuvre une pédagogie différenciée et de détour, pour permettre aux jeunes de revenir sur l'apprentissage de certains savoirs fondamentaux.
- Un poste de responsable de service jeunesse, actuellement chargé de la formation : BEATEP, délégués élèves, formation continue des animateurs, mis à disposition par la FOL de l'**Oise** – à mi-temps –, en temps que coordinateur associatif. À ce titre, il assure la coordination des actions de terrain et plus particulièrement celle des partenaires associatifs. Il assure de même le suivi des élèves en ce qui concerne leurs projets personnels et (ou) professionnels.
- Quatre aides-éducateurs mis à disposition de l'atelier, à mi-temps, par le collège Édouard Herriot participent à l'encadrement éducatif, notamment sur les temps collectifs (projets ou activités spécifiques). Ils concourent aussi avec le reste de l'équipe à assurer le lien avec les familles et les équipes pédagogiques des collèges d'origine.
- Les intervenants des associations signataires de la convention cadre, c'est-à-dire de la Ligue de l'enseignement, des Ceméa, des Francas travaillent en lien avec le personnel permanent des ateliers et dans le cadre du projet pédagogique établi par ces derniers. Ils concourent en fonction de leurs compétences, à la conception et à la réalisation des projets individuels et collectifs des élèves. Ils participent avec l'équipe à l'évaluation des actions et de l'évolution des élèves.
- Les intervenants des associations locales travaillent avec l'équipe des ateliers autour des activités périéducatives pour permettre aux élèves de prolonger la démarche de l'atelier en dehors du temps scolaire. Ils mettent à profit leurs connaissances du territoire local, et certaines de leurs compétences ou ressources humaines et matérielles.



## ■ Des formations pour les enseignants et les personnels de l'Éducation nationale

En 2002, les Ceméa ont accueilli **2 249 stagiaires** dans **17 sessions**, ce qui représente **17 074 journées** formation. Dans les académies d'**Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Caen, Créteil, Dijon, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Poitiers, Rouen, Toulouse**, les Ceméa sont intervenus dans la formation initiale et continue, des différents personnels de l'Éducation nationale. Ces actions ont eu lieu soit dans le cadre du plan académique ou départemental de formation continue, soit dans certains modules de formation initiale pour les PE2, les PLC2 et les CPE. Elles se sont déroulées en partenariat avec les services rectoraux ou départementaux de la formation, et en lien avec les IUFM. Certaines actions ont été menées directement en relation étroite avec les inspecteurs de l'Éducation nationale. Elles ont porté sur les thèmes suivants : l'heure de vie de classe, la fonction de professeur principal, incivilités et violences à l'école, enseigner en ZEP, la parole de l'élève, la conduite d'une classe, la place de la parole dans les apprentissages, la formation de formateurs de délégués d'élèves, l'éducation à la citoyenneté, la littérature jeunesse, les techniques d'animation de réunion, le projet d'établissement, élaborer un projet d'intégration, préparer une journée de classe, créer un climat facilitant les apprentissages, se préparer à envisager de nouvelles classes, le passage du CM2 à la 6<sup>e</sup>, les pédagogies actives, les conseils d'enfants, le professeur principal. D'autres formations ont été conduites en direction de personnels agissant avec les enseignants (les ATSEM) et sur le temps d'interclasse ou périscolaire immédiat (personnel de restauration scolaire, les intervenants des activités des contrats éducatifs locaux, les accompagnateurs à la scolarité). L'ensemble de ces actions est accompagné, soutenu par un travail interne important de formation des formateurs des Ceméa, de mutualisation et d'analyses des pratiques, de groupes de travail pédagogiques.



## Une approche globale de la formation des enseignants

Les engagements des Ceméa, mouvement d'Éducation nouvelle et organisme de formation, réaffirment la place essentielle de la formation dans le respect d'un certain nombre de principes fondamentaux.

- La formation initiale ou préprofessionnelle doit être le premier temps fort d'une véritable formation permanente. Elle s'adresse à un public hétérogène et doit prendre en compte les parcours et acquis antérieurs des futurs enseignants. C'est la variété des contenus et des méthodes utilisées qui est le gage d'une entrée progressive dans ce métier et d'une formation de qualité.
- Quel que soit le niveau d'exercice, de la maternelle à l'université, la formation préprofessionnelle doit comporter un tronc commun indispensable à tout enseignant. Les contenus de ce tronc commun sont à perfectionner au cours de la vie professionnelle.
- Chaque enseignant a le droit à une formation personnelle et professionnelle. Elle doit pouvoir se réaliser dans le cadre de l'institution scolaire. Elle doit également s'enrichir par la participation aux manifestations, stages, actions diverses, proposés par un partenaire pédagogique tel que les Ceméa.
- La formation initiale ou continue doit se dérouler dans le cadre d'une véritable alternance entre réflexion théorique et pratique de terrain. Pour que cette articulation fonctionne véritablement, chaque action spécifique doit être accompagnée. C'est ce rôle que doivent assurer les tuteurs et accompagnateurs de terrain ainsi que les conseillers de formation théorique.

Pour les Ceméa, ces principes se traduisent par une approche globale de la formation des enseignants. Tout d'abord, la formation suit une chronologie composée de deux étapes distinctes. Ensuite, elle s'effectue sous la forme d'une alternance entre le terrain et les lieux de formation repérés dans et hors de l'institution scolaire. Elle réfère à une éducation active et repose sur un principe de similitude pour tous les acteurs du système éducatif. Elle privilégie un outil de formation : la mise en action qui se traduit par la réalisation de travaux de recherche à tous les niveaux. Enfin, la formation prend en compte l'acquisition de savoirs fondamentaux qu'on retrouve dans la formation initiale et continue des enseignants, et l'apparition de nouvelles fonctions pour les formateurs.

## Le regroupement national politiques et pratiques éducatives des Ceméa : un lieu de formation central

**Quatre-vingts personnes** ont participé aux travaux du 23 au 26 octobre 2002 à l'INJEP **Marly-le-Roi**. Rendez-vous annuel, ce regroupement est un lieu privilégié de rencontres des militants des Ceméa ; il est aussi ouvert à toute personne souhaitant réfléchir sur ses pratiques d'éducation ou d'enseignement dans une perspective d'évolution, de modification, au regard des principes de l'Éducation nouvelle. Ce travail se réalise dans la relation dialectique entre la théorie et la pratique, la conceptualisation et la réalité du terrain. Les travaux se sont organisés autour de deux grands axes : des réflexions sur le thème « la relation éducative et l'autorité » et des pratiques d'activités de création, d'éducation à l'environnement et liées à l'école maternelle. Par ailleurs, a été mis en place un temps d'échange autour de quelques questions d'actualité, notamment le collège, les ateliers relais, les politiques éducatives locales... Le thème choisi se situait dans la continuité de ceux abordés dans les précédents regroupements. L'objectif était le suivant : en tant que praticiens de l'éducation, militants de l'Éducation nouvelle, quelle analyse, quel regard, quelles pratiques a-t-on, défend-on sur cette question très pré-

gnante ? Le travail a été introduit par une conférence de François Galichet, professeur de philosophie à l'IUFM d'**Alsace**. La prééminence de l'autorité semble s'effacer au profit d'une idéologie « démocratique » et « participative », aussi bien dans l'école que dans l'entreprise (« management participatif »). Mais dès qu'il y a blocage, difficulté, l'autorité réapparaît, ou tente de réapparaître, sous des masques divers, parfois modernistes (« Permis à points »...). D'où le caractère contradictoire, ambivalent des exigences pédagogiques de beaucoup d'enseignants ou d'éducateurs : on désire à la fois l'activité, l'initiative, la participation des élèves, et l'ordre, le silence, le calme ; on craint les « débordements ». Former des citoyens responsables en appliquant deux principes essentiels, permettre le droit à la parole des enfants et des adolescents et faire respecter la règle générale et les règles de fonctionnement qui les organisent, sont les missions de tout lieu éducatif et plus particulièrement de l'école.

## Les politiques éducatives locales

Les Ceméa sont, depuis leur origine, impliqués dans les politiques éducatives locales. Sous ce terme générique, nous incluons l'ensemble des dispositifs existants : les contrats éducatifs locaux (CEL), les contrats temps libre (CTL), les contrats enfance (CE), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ces politiques, initiées sous l'impulsion des directions départementales de la Jeunesse, des caisses d'allocations familiales, des FASILD, concernent des territoires tant intra-communaux qu'extra-communaux.

Une priorité pour les Ceméa. Depuis septembre, l'Association nationale s'est dotée d'un chargé de mission rattaché au Département chargé des Politiques et Pratiques Éducatives. L'année 2002 aura connu l'achèvement des diagnostics lancés fin 2001 et le plus souvent, l'évaluation des CEL ou CTL arrivant en fin de contrat (Associations des Ceméa PACA, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie par exemple). Le travail de formation des acteurs, notamment des coordonnateurs s'est poursuivi, souvent en partenariat avec les directions régionales de la Jeunesse pour les CTL, avec l'Éducation nationale pour les CLAS, notamment en Champagne - Ardenne, PACA, Franche-Comté et Picardie. Enfin, d'autres Associations régionales, avec l'appui du réseau national des Ceméa se sont lancées dans l'évaluation de dispositifs, c'est le cas de l'Alsace par exemple.

### Un groupe national « politiques éducatives locales »

Composé d'une quinzaine de personnes, issues de différentes Associations régionales et divers dans leur profession : coordonnateurs, acteurs de terrain, élus locaux, enseignants, formateurs de l'animation professionnelle, ce groupe produit des textes de réflexion sur les politiques éducatives territoriales, sur le projet éducatif local qui fédère l'ensemble des dispositifs. Ses travaux débouchent sur des positionnements liés à des dispositifs particuliers comme les CLAS ainsi que sur des outils de diagnostic, d'évaluation et de formation. Il s'est réuni une dizaine de fois en 2002 et prépare des regroupements pour l'ensemble des régions qui se réaliseront en 2003. Il a participé également à l'écriture de dossiers pour la revue des Ceméa,

## Donner du sens au contrat éducatif local

Des décideurs à la famille : mieux partager les rôles éducatifs pour parvenir à une éducation plus globale. Au-delà des nécessaires articulations entre les politiques éducatives des collectivités territoriales et celles des services déconcentrés de l'État, l'association au fonctionnement des jeunes, des parents, des acteurs, des responsables des structures d'accueil et la négociation avec les élus locaux sont un enjeu de développement de la démocratie participative et de la citoyenneté.

Le projet éducatif local (PEL) n'est pas un dispositif de plus qui s'ajoute aux CATE, ARS, AEPS, ARVEJ... mais un aboutissement censé mettre en musique, conjuguer l'ensemble du temps de l'enfant et du jeune, qui vise également un saut qualitatif pour que chaque instant soit pour eux un moment d'éducation, scolaire ou non.

Cette approche nécessairement globale du temps de l'enfant, l'aménagement de son temps avec le souci du respect de son rythme, l'idée que l'éducation, si elle est partagée, doit être en cohérence pour que nos jeunes soient bien dans de l'Agir et non dans un consumérisme parfois très occupationnel ! Voilà les enjeux pédagogiques que défendent les Ceméa.

Le droit à l'éducation de plus, ne se résume plus au droit à la scolarité mais aussi au droit aux loisirs de qualité, tant ils sont spécifiques, complémentaires et contribuent à la réussite du développement optimal de nos jeunes futurs citoyens.

## Une étude sur le « péri » et l'« extra » scolaire

À la demande d'une des plus grandes villes de France, celle de **Saint-Paul**, les **Ceméa de la Réunion** ont entamé une étude portant sur le « péri » et l'« extra » scolaire. **68 écoles**, soit une population scolaire de plus de **15 000 élèves**, sont concernées. Elles sont réparties dans les hauts et dans les bas de la commune. Principaux créneaux concernés : l'accueil du matin, l'inter-classe 11h45 / 13h où un certain nombre de problèmes ont été repérés par la mairie, les équipes éducatives et les familles. S'inspirant des travaux menés par le réseau autour du diagnostic participatif lors de la mise en place ou de l'évaluation des CEL, le groupe de travail, avec la collaboration de l'université, a commencé une série d'entretiens avec des enseignants, des enfants, des adolescents, des familles, des élus, des personnels de cantine et des associations. Des séances de concertation régulières avec les responsables de la mairie sont prévues afin de réajuster, croiser éventuellement des appréciations en cours, enrichir les sources d'information et évaluer en permanence la pertinence de la démarche entreprise de concert. L'étude devra déboucher sur des propositions d'amélioration du dispositif éducatif mis en place par la mairie dans et hors l'école et des expérimentations sur quelques écoles ciblées à partir des critères qui paraîtront les plus pertinents au terme de l'analyse.



## ■ L'éducation à la citoyenneté

Le groupe national « délégués d'élèves » a, en 2002, élargit son champ et s'intitule désormais « éducation à la citoyenneté ». C'est ainsi qu'il traite également des conseils, que ce soit ceux pratiqués au sein de l'école, de la maternelle au lycée, dans les structures de loisirs ou dans les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes. Ceci a permis au groupe de poser sa réflexion plus globalement, tant sur la place de la parole des jeunes que sur les techniques et la conduite de ces instances.

### Formation des délégués d'élèves

En 2002, 17 Associations territoriales des Ceméa se sont impliquées dans la formation de délégués d'élèves. Il s'agit des régions : **Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes**. Ces actions correspondent à près de **3000 délégués d'élèves, plus de 400 enseignants**, près de 150 établissements (collèges, lycées généraux, techniques, professionnels et agricoles), plus de 6 000 journées avec des adultes et/ou des élèves. Le groupe national s'est penché sur la réécriture d'une nouvelle charte de qualité qui paraîtra en 2003. En 2002, les Ceméa ont mis en place une formation en direction des formateurs de délégués d'élèves. Elle a concerné **80 personnes** et s'est déroulée en 3 lieux décentralisés : **Montpellier, Clermont-Ferrand et Paris**. Le groupe national envisage pour 2003 une formation organisée en deux niveaux, le premier s'adressant aux formateurs de délégués, le second aux responsables de formations de délégués susceptibles de suivre de A à Z l'ensemble d'un projet avec un établissement. Les Ceméa ont participé, aux instances statutaires de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) et à leur congrès à **Bordeaux** ainsi qu'à l'élaboration d'un outil de formation en direction des conseils municipaux d'enfants et de jeunes.

## À Mayotte, les Ceméa mobilisés sur la place de l'enfant

Les **Ceméa de Mayotte** ont organisé une Journée citoyenneté au village de KANI-KELI, le samedi 2 novembre 2002. Les objectifs de ce projet étaient de permettre à la population de se rencontrer, de favoriser des espaces d'échanges et de prises de paroles entre les générations, de permettre aux adultes, aux anciens de partager leurs soucis par rapport à l'évolution des jeunes d'aujourd'hui et de permettre aux enfants et aux jeunes d'entendre et d'appréhender le sens de l'action éducative des parents, des adultes autres que les parents et de la place qu'ils se doivent de prendre dans la vie quotidienne en vue d'une meilleure construction de leur pensée, de leur développement, et de leur citoyenneté.

Cette journée a également permis d'avoir un regard sur la place de la parole des enfants et des jeunes dans l'ensemble des structures qu'ils traversent : famille, école coranique, école primaire, collège, lycée, centre de loisirs, centre de vacances, camp d'adolescents, clubs sportifs... et d'interroger en terme de cohérence et de complémentarité le rôle, la mission de chacun des acteurs, de la spécificité de chaque structure. Elle a rassemblé environ **100 personnes**.

Les **Ceméa de Mayotte** ont également organisé une Journée de l'enfance, le 20 novembre 2002, pour sensibiliser la population aux droits de l'enfant, aux devoirs et droits des parents afin d'en être porteurs et défenseurs dans la vie de tous les jours. Cette journée portes ouvertes à tous, a été agrémentée de plusieurs activités (jeux, marionnettes, contes, magie, etc). Plusieurs ateliers ont été proposés aux **50 participants** sur les thèmes suivants : les différents acteurs de l'éducation de l'enfant (la coopération entre ceux qui s'occupent de l'enfant est-elle indispensable ? Comment pourra-t-on alors s'organiser pour l'assurer ?) ; la préscolarisation, la scolarisation (que faudrait-il faire pendant la préscolarisation pour faciliter la réussite de la scolarité ? Au lieu de démarrer plus tôt les apprentissages, ne faudrait-il pas chercher à développer des capacités qui faciliteraient les apprentissages scolaires et la citoyenneté ?) ; l'enfant pour grandir, les activités ludiques (si, quelle que soit la structure d'accueil, l'enfant y apprend et y vit, alors essayons d'identifier les impacts de chacun de ces milieux de vie de l'enfant mahorais). Une conférence débat et une intervention de la DDASS ont favorisé réflexions et débats sur les besoins de la petite enfance dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'alimentation.



## ■ École et éducation à l'environnement

Un groupe de travail « École et éducation à l'environnement » s'est mis en place à l'initiative du groupe national Éducation à l'Environnement et du Département chargé des Politiques et Pratiques Éducatives des Ceméa. Les Ceméa ont, depuis leur création, attaché une importance toute particulière au rôle joué par le milieu. Cette préoccupation transversale aux différents champs d'action des Ceméa s'est particulièrement illustrée dans le domaine des vacances et des loisirs (Dossier spécial des *Cahiers de l'animation*, plateforme, *L'éducation relative à l'environnement dans la vie quotidienne des centres de vacances et de loisirs*...).

Les orientations issues du dernier congrès des Ceméa ont réaffirmé la place de l'éducation à l'environnement au sein des valeurs et des pratiques de notre mouvement. La création d'un poste de chargé de mission sur cette préoccupation en traduit la volonté. L'action de la mission en direction du Département chargé des Politiques et Pratiques Éducatives s'est à ce jour traduite par la mise en place d'un groupe de travail sur les classes de découverte, la préparation d'une plaquette, déclinaison de la plateforme sur l'Éducation Relative à l'Environnement dans la vie quotidienne mais cette fois-ci à l'usage des centres d'accueil de classes de découverte, et par la mise en place régulière, de moments de pratiques d'activités et de réflexions lors du regroupement national politiques éducatives des Ceméa.

Le groupe de travail « École et éducation à l'environnement » a pour objectif de produire de la réflexion, des pratiques dans le cadre de l'école et de formuler des propositions quant à la place de l'éducation à l'environnement au sein des programmes scolaires mais aussi dans la vie quotidienne. Ce travail devra permettre aux Ceméa d'être prêts à faire valoir leur approche spécifique sur la question à un moment où l'on perçoit une volonté d'impulser dans les programmes l'éducation à l'environnement.